

Récusation des députés

Serge Beuret (Le Centre)

La loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura (LOP) a été adoptée le 30 septembre 2020. Elle est entrée en vigueur le 16 décembre 2020. De par son article 68, elle abrogeait la loi d'organisation du Parlement du 9 décembre 1998.

Les cas de récusation des députés étaient déterminés à l'article 14b de l'ancienne loi et le sont à l'article 14 de la loi actuelle.

La pratique a montré que le champ d'application de ces dispositions légales pouvait être considéré comme relativement large dans l'ancienne loi et relativement étroit dans la loi actuelle.

Dans le cadre de la discussion de la motion interne no 153, il est apparu que l'opportunité d'une révision législative était reconnue, mais que le contenu de la nouvelle norme prêtait à discussion.

A titre d'exemple, on mentionnera que récemment, lors de l'examen en commission de la législation sur le notariat, les députés exerçant cette profession se sont récusés alors que la loi ne les y obligeait pas. Cette latitude laissée par le législateur en a questionné plus d'un-e.

La présente motion interne a pour objectif d'initier la procédure de révision de l'article 14 LOP. En cas d'acceptation, elle sera transmise conformément à l'article 70, alinéa 3, du règlement du Parlement à son Bureau ou à une commission, pour rapport et propositions. A l'issue de cette procédure et d'un débat parlementaire, un texte qui satisfasse le plus grand nombre devrait pouvoir être adopté.

Il est dès lors demandé au Parlement de modifier l'article 14 LOP.

Serge Beuret (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

- Maxence Henry (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 18 juin 2025